

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
- 1. 1. 1. Nom de la préparation: SANIGEL
 - 1. 1. 2. Formule: mélanges d'acides minéraux et tensioactifs
 - 1. 1. 3. N° code du produit: 392003
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détartrant sanitaire
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchhygiene.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Dangers principaux: Irritant pour les yeux et la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Autres dangers: Peut être Corrosif pour les métaux
Peut irriter les voies respiratoires

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse contenant des acides minéraux

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique
- N° Id: 017-002-01-X - N° CE: 231-595-7
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C ≤ 15
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3 - H335
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25% - STOT SE 3; H335: C ≥ 10)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 8 - V.M.E ppm = 10 - V.M.E mg/m³ = 15
- acide phosphorique
- N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25%)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1 - V.M.E mg/m³ = 2
- Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
- N° CAS: 160875-66-1
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 2. 1. Inhalation: irritation légère des muqueuses

4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites. et des brûlures dont la gravité dépend de la concentration et du temps de contact

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation sévère des yeux et brûlures dont la gravité dépend de la concentration et du temps de contact
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), sable, eau pulvérisée.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe.
5. 3. Conseils aux pompiers:	équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Vapeurs : Rabattre avec de l'eau pulvérisée.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer la zone dangereuse. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Endiguer et contenir le produit renversé. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Grandes quantités: Neutraliser avec du carbonate de sodium sec. Petites quantités: Diluer avec une grande quantité d'eau. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits. ne pas utiliser sur matériels en cuivre, chromés
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver dans un endroit sec et frais.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	bases
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.(PVC, PP, PE) verre ou acier protégé d'un revêtement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
• chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique :
 $V.L.E. \text{ (ou V.L.C.T) ppm} = 5 - V.L.E. \text{ (ou V.L.C.T) mg/m}^3 = 8 - V.M.E \text{ ppm} = 10 - V.M.E \text{ mg/m}^3 = 15$
• acide phosphorique :
 $V.L.E. \text{ (ou V.L.C.T) mg/m}^3 = 1 - V.M.E \text{ mg/m}^3 = 2$

8. 1. 2. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Aucune donnée spécifique.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition

8. 2. 3. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 5. Protection des mains: Gants de protection Norme EN374

8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: gel

9. 1. 2. Couleur: bleu

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: Non déterminé.

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Inflammabilité: Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non applicable.

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Non applicable.

9. 1. 10. Température de décomposition: Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 11. PH:	1
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	complètement miscible avec: alcools, éthers
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non applicable.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non applicable.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1069 kg/m³ (20°C)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de nano-particules
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Réagit avec les produits basiques par dégagement de chaleur
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Peut être corrosif pour les métaux.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter : la chaleur
10. 5. Matières incompatibles:	Bases fortes, oxydants la plupart des métaux.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	chlore, hydrogène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	Acide Chlorhydrique..% Administration orale (rat) DL50 700 mg/kg , 31,5% Administration cutanée (lapin) DL50 5010 mg/kg Inhalation (rat) CL50 45,6 mg/l ATE (dermique) 5010 mg/kg de poids corporel ATE (vapeurs) 45,6 mg/l/4h ATE (poussières,brouillard) 45,6 mg/l/4h
11. 1. 3. Inhalation:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec la peau:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis brûlures cutanées

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 5. Contact avec les yeux:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis lésions oculaires graves
11. 1. 6. Ingestion:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 7. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Peut irriter les voies respiratoires

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
12. 2. Persistance et dégradabilité:	non applicable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non applicable.
12. 4. Mobilité dans le sol:	potentiel élevé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Pas d'informations disponibles
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Non applicable.
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 8. Information(s) supplémentaire(s):	Pas d'informations complémentaires disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Neutraliser avant rejet et diluer à grande eau Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C9 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANIGEL

Version:9

Date de révision:03/02/2025

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	23/02/2000
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	07/12/2020
16. 5. 3. Date de révision:	03/02/2025
16. 5. 4. Version:	9
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 6. Réalisé par:	Sds